



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.180/L.1
24 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE 1996
POUR LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS
AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT
4 et 5 novembre 1996

PROJET DE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE 1996 POUR
LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

A. Ouverture et durée de la Conférence

1. Par sa résolution 45/215 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que l'adoption et la signature de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement seraient remplacées par l'adoption d'un rapport de procédure.
2. La Conférence s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 4 et 5 novembre 1996.
3. Elle a été ouverte par...

B. Participation

4. Ont participé à la Conférence les représentants des gouvernements des États ci-après :

...

5. Ont également participé à la Conférence les représentants des organes des Nations Unies ci-après, ainsi que des institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après :

...

C. Élection du bureau

6. Le 4 novembre, la Conférence a élu par acclamation ... président et ... vice-président de la Conférence.

D. Documentation

7. La Conférence était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur les activités opérationnelles pour le développement dans le cadre du système des Nations Unies (A/CONF.180/1);

b) Note du Secrétaire général sur l'état, au 30 juin 1996, des contributions annoncées ou versées lors de la Conférence des Nations Unies de 1995 pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/CONF.178/2);

c) Conférence des Nations Unies de 1996 pour les annonces de contributions aux activités de développement : informations générales sur les programmes et les fonds.

E. Annonces de contributions

8. La Conférence a pris note des contributions annoncées par un certain nombre de gouvernements à un ou plusieurs des programmes ou fonds; elle a pris note également du fait que plusieurs gouvernements n'étaient pas en mesure d'annoncer le montant de leurs contributions, mais se proposaient de le faire connaître au Secrétaire général dès qu'ils le pourraient après la clôture de la Conférence.
